



Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

Mission locale pour l'emploi de Strasbourg - Financement 2012 au titre du Fonds local d'aide aux jeunes

Rapport n° CP/2012/541

Service gestionnaire :

Service pour l'accès à l'autonomie sociale

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin a délégué la gestion du Fonds d'aide aux jeunes à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg pour ce qui concerne les jeunes domiciliés sur ce périmètre.

Afin de permettre à l'association de mieux gérer sa trésorerie, une avance lui a été faite en janvier 2012 à hauteur de 70 % de la dotation 2012.

Dans le cadre de la délégation de gestion mentionnée plus haut, il vous est proposé de verser une avance complémentaire de 20% de la dotation 2012 et en décembre le solde final.

Il est également proposé d'accorder à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, une avance de 70 % des fonds alloués en 2012 dès le début 2013.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales place le Fonds d'Aide aux Jeunes sous la responsabilité du Président du Conseil Général.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans, pour leur apporter une aide destinée à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes

Le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes est assuré par le Département, avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales (53 357€) et de la Communauté Urbaine de Strasbourg (45 000€). Pour 2012 le budget global du FAJ est de 550 000 €.

Une convention de cofinancement annuelle tripartite fixe les modalités des participations financières (*jointe en Annexe 1*).

Dans le Bas-Rhin, la gestion du fonds d'aide aux jeunes est assurée par les unités d'action médico-sociale (UTAMS), excepté sur le périmètre de la Ville de Strasbourg où il a été délégué à la Mission Locale pour l'Emploi

Le périmètre de la délégation à la Mission Locale pour l'Emploi

Dans ce cadre, la Mission Locale pour l'Emploi est en charge de :

- la gestion administrative du fonds : réception des dossiers, préparation des réunions de la commission d'attribution, notification de la décision, l'exécution des décisions et le versement des aides (la notification fait apparaître le logo du Conseil Général) ;
- la gestion comptable et financière du fonds : paiement par virements sur les comptes bancaires des bénéficiaires ou par bons de paiement ;
- l'attribution des aides d'urgence, dans la limite d'un montant de 100 euros maximum par jeune.

Une convention spécifique précise les missions relevant de la Mission Locale pour l'Emploi et définit chaque année le montant de la dotation de ce fonds (*jointe en Annexe 2*).

Le bilan du Fonds d'Aide aux Jeunes délégué pour l'année 2011

En 2011, le secrétariat du FAJ a traité 1119 demandes dont seulement 19 ont fait l'objet d'un refus de la Commission Locale d'Attribution (CLAT).

620 jeunes ont bénéficié d'une aide ponctuelle, soit une moyenne de 1,77 demande par jeune.

L'origine des demandes

Majoritairement ces demandes sont déposées par des associations qui ont en charge des publics fortement précarisés : Etage, CCAS, AAHJ, Horizon Amitié...pour 66% des demandes.

L'évolution des montants attribués en 2011

Fin 2011, le montant total des aides accordés aux jeunes s'élève à 248 022 € dont 40 743 € en urgence.

Fin 2010, le montant s'élevait à 280 691 €.

On constate donc, en 2011, une légère baisse (-12 %) du montant attribué.

En effet, il y a eu à la fois moins de demandeurs (-7 %) et les montants attribués ont été moins importants (-5%). Cette baisse peut s'expliquer :

- pour une grande partie à la montée en charge du PASS-Accompagnement qui propose aux jeunes un accompagnement social et professionnel assorti d'une aide financière.
- pour une partie moindre à l'augmentation du budget des aides directes du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ) : 35 000 € pour 2010 puis un versement complémentaire de 43 000 € au 4^{ème} trimestre 2010 et 45 000 € pour 2011. Ces aides ont été très largement sollicitées par les conseillers emploi de la Mission Locale pour financer des actions complémentaires à l'accompagnement des jeunes en reprise d'activité ou en parcours CIVIS : mobilité, aide alimentaire et vestimentaire.

Le profil des bénéficiaires sur la Ville de Strasbourg

- Age et sexe des bénéficiaires :

En 2011, Sur 1100 aides du FAJ accordées, 680 l'ont été à des hommes (62%) et 420 à des femmes (38%).

La moitié des bénéficiaires est âgé de 21 à 23 ans.

- Situation familiale et locative :

Les bénéficiaires sont, en grande majorité, isolés (93%), mais le FAJ est cependant venu en aide à 81 couples en 2011.

Le parcours locatif des bénéficiaires du FAJ est très généralement complexe. La situation locative des demandeurs est la suivante : 49% des jeunes sont hébergés chez des tiers, 27 % accueillis dans des structures d'hébergement d'urgence (CHRS, accueil d'urgence) ou sans abri et 21% sont en logement autonome.

- Situation professionnelle :

Au moment de leur demande de FAJ, 16 % des jeunes sont en emploi ou en formation.

La destination des aides du FAJ sur la Ville de Strasbourg

Le premier motif de demande de FAJ relève d'une aide à la subsistance, puisque dans 92% des demandes celle-ci est évoquée. Vient ensuite, l'aide à l'hébergement (présente dans 21 % des demandes). Le FAJ est aussi sollicité dans le cadre d'un plan d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement (13% des demandes) : depuis juin 2010, les accompagnateurs du Pass'Accompagnement sollicitent également le FAJ.

L'augmentation des montants attribués au 1^{er} trimestre 2012

On constate, à la fin du 1^{er} trimestre 2012, une augmentation importante (+ 41%) du montant des aides attribuées. Cette augmentation semble directement liée à l'abaissement progressif de l'enveloppe annuelle de l'allocation CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) accordée à la Mission Locale pour l'Emploi : 406 659 € en 2010, 302 000 € en 2011 et 226 148 € en 2012.

Pour 2012, et afin de permettre à la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg de verser les allocations aux jeunes sans faire une avance de trésorerie trop forte, il lui a été versé une avance de 70 % du montant des fonds alloués, soit 315 000 €.

Il vous est proposé de lui accorder une avance complémentaire de 20% du montant des fonds alloués pour 2012, soit 90 000 € (annexe 3).

Le solde sera versé en fin d'année, au regard de l'évolution du nombre de bénéficiaires et du montant total des aides attribuées sur 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30772	65-65562-58	450 000,00 €	135 000,00 €	90 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *Approuve le versement pour 2012 d'une avance financière complémentaire pour la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg dans le cadre de la gestion déléguée du Fonds d'Aide aux Jeunes ;*
- *Décide que cette avance complémentaire s'établira à 20 % du montant alloué pour 2012, soit 90 000 €, conformément au tableau annexé*
- *Approuve le versement pour 2012 d'un solde final pour la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg au vu du montant total des aides attribuées en 2012 ;*
- *Approuve le versement début 2013 d'une avance financière pour la Mission Locale pour l'Emploi de Strasbourg, sous réserve de l'adoption du budget 2013 ;*
- *Décide que cette avance s'établira à 70% du montant alloué pour 2012, soit 315 000 € ;*
- *Autorise son Président à signer l'avenant 2012 et la convention financière 2013 avec la Mission Locale pour l'Emploi et à mettre en œuvre ces avances ;*

- Autorise son Président à signer la convention tripartite de co-financement avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Strasbourg, le 14/06/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL